

241	UTBM service communication	Dépêche AEF n°487 637	30 septembre 2014
		Enseignement supérieur	UBFC - Ensam - Comue - politique - UFC - UB - ENSMM - Agrosup - ESC Dijon

## L'Université Bourgogne Franche-Comté valide le départ de l'Ensam et la constitution d'une Comue à 6 au lieu de 7

Par Alexandra Caccivio

Le conseil de direction de l'université Bourgogne Franche-Comté, réuni le 29 septembre 2014, prend la décision de poursuivre la construction de l'UBFC sans l'Ensam, qui a voté contre les statuts le 19 septembre, refusant que seul son campus de Cluny soit membre (lire sur AEF). L'UBFC comptera donc 6 membres au lieu de 7. Même si l'État devait changer de position en accédant à la demande de l'Ensam, comme l'a laissé entendre Geneviève Fioraso récemment (lire sur AEF), la Comue "resterait fragilisée", estime Alain Bonnin, président de l'université de Bourgogne. "Il est probable qu'au moins un établissement, sur les 6 restants, votera contre" l'intégration de l'Ensam dans son périmètre national, dit-il. Pascal Brochet, directeur de l'UTBM, pense cependant que l'Ensam finira, à terme, par rejoindre la Comue. "L'Ensam, dans ses délibérations, ne rejette pas vraiment la Comue", souligne-t-il.

Le vote de l'Ensam contre les statuts de l'Université de Bourgogne Franche-Comté est "un incident qui n'empêchera pas cette construction", déclare à AEF Pascal Brochet, directeur de l'UTBM. "Nous allons réduire le périmètre de la Comue à 6 membres", affirme-t-il. Les présidents d'université et directeurs d'école impliqués dans le projet de Comue se sont réunis lundi 29 septembre 2014 à Besançon pour tirer les conséquences du vote de l'Ensam. Ils se donnent pour objectif de valider les statuts, qu'ils doivent revoter après "toiletage" pour tenir compte de la décision de l'Ensam, d'ici à fin octobre.

Les administrateurs de l'Ensam ont voté contre les statuts de l'UBFC le 19 septembre dernier ([lire sur AEF](#)). Ces statuts prévoient que seul le campus de Cluny, pour l'Ensam, entre dans la Comue. Ce qui, aux yeux de Laurent Carraro, directeur général de l'établissement, "n'a aucun sens" : "L'Ensam est un établissement national, ses différents campus n'ont pas d'autonomie", déclarait-il à AEF après le vote. Sa stratégie est en effet celle d'un établissement national intégré, dont les campus n'ont pas de personnalité morale, et qui suit une logique de filières économiques "qui traversent les territoires", analyse Laurent Carraro ([lire sur AEF](#)).

**L'Ensam sera, au mieux, membre associé.** Ses partenaires dans la Comue avaient entendu cet argument. Ils avaient commencé à discuter de cette option (intégrer l'Ensam dans son périmètre national). Cette option, cependant, n'a pas été validée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche chargé d'examiner les statuts avant qu'ils ne soient soumis aux CA des établissements concernés.

### Les 6 membres de la Comue

- l'université de Bourgogne,
- l'université de Franche-Comté,
- l'université technologique de Belfort-Montbéliard,
- l'ENSMM,
- Agrosup,
- l'ESC Dijon Bourgogne).

"Début juillet, nous avons reçu un courrier du service juridique du ministère qui imposait un périmètre restreint à Cluny", détaille Alain Bonnin, président de l'UB. "Les 6 établissements ont donc voté sur ce périmètre restreint en sachant qu'il y avait un risque lorsque ce serait au tour de l'Ensam de voter. Ce vote n'est donc pas une surprise pour nous."

"L'État ne reviendra pas sur sa décision, qu'il nous a confirmée officiellement début septembre, ajoute Alain Bonnin. Cela veut dire, malheureusement, que nous allons passer d'une Comue à 7 à une Comue à 6, en espérant que l'Ensam accepte d'en devenir membre associé."



Bernard Cretin, directeur de l'ENSMM

**L'Ensam ne rejette pas la Comue (Bernard Cretin, ENSMM).** "L'Ensam réaffirme bien son désir d'entrer dans la Comue, souligne de son côté Bernard Cretin, le directeur de l'ENSMM. Elle a pris une délibération pour refuser les statuts en l'état. Mais ce n'est pas un rejet au sens classique puisqu'elle a pris une deuxième délibération (par 23 voix pour et 3 abstentions) qui réaffirme son souhait d'entrer dans la Comue. Elle y précise qu'elle souhaite 'la participation de l'Ensam dans son ensemble et non de façon restreinte avec le seul campus de Cluny'. Elle indique que, dans cette configuration, la représentation de l'Ensam dans les instances de la Comue se fera à périmètre local." Pour le directeur de l'ENSMM, "il faut que les choses bougent côté État", mais "cela nous dépasse", dit-il.

**L'intégration de l'Ensam nationale risquerait de faire sortir l'UFC.** Dans tous les cas, si l'État venait à changer de position, les statuts devraient être réécrits pour intégrer l'Ensam dans son périmètre élargi. "Cela voudrait dire que les 6 établissements doivent revenir sur un choix politique pour partager des compétences au-delà du territoire interrégional, dit Alain Bonnin. Il est probable qu'au moins un établissement, sur les 6, votera contre. Cela veut dire que, pour récupérer l'Ensam, on risque de faire sortir un autre établissement. Je ne veux pas

rouvrir la boîte de Pandore avec des statuts substantiellement différents." L'UFC craindrait en effet, selon les informations recueillies par AEF, que l'Ensam ne fragilise le processus décisionnel de la Comue si, par exemple, ses membres prenaient une décision qui n'était pas cohérente avec la stratégie nationale de l'école. L'UFC n'a pas souhaité réagir à la décision de l'Ensam, estimant que le processus se poursuit "dans la continuité de ce qui a été engagé".

**"L'Ensam peut toujours changer d'avis" (Alain Bonnin, UB).** Aujourd'hui, "il n'y a plus d'option, sauf côté Ensam qui peut toujours changer d'avis", estime Alain Bonnin. Il souligne que les statuts, tels qu'ils ont été pensés, "permettent pour chaque établissement de préciser en annexe le périmètre de ce qui est partagé". Ils mettent des garde-fous puisqu'ils précisent que la participation à la Comue se fait "sous réserve de cohérence" avec la politique nationale des établissements. "Cela concerne l'Ensam mais également AgroSup qui va devenir membre de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France", dit Alain Bonnin.



Alain Bonnin, président de l'université de Bourgogne  
©DR

**Une Comue à 6 pour assurer l'urgent : la candidature à l'isite.** Les 6 partenaires de l'Université Bourgogne Franche-Comté estiment qu'ils ne peuvent pas attendre avant de revoter les statuts modifiés. "Nous avons tous voté avant les vacances d'été car nous étions pressés par le temps, explique en effet Bernard Cretin. Il est important de répondre à l'appel à projet isite. Il nous faut y aller en ordre serré et être sûrs du périmètre. Si l'Ensam devient membre associé de la Comue, cela sera intéressant pour cette candidature."

**"Les obstacles seront, avec le temps, aplanis" (P. Brochet).** "Nous allons laisser l'Ensam réfléchir, dit Pascal Brochet. Cela dit, elle risque de se retrouver exclue de toutes les Comue, à part Hesam. C'est son problème, plus le nôtre." Il pense cependant que "les obstacles seront, avec le temps, aplanis". "La Comue n'est pas seulement une obligation légale, dit-il. C'est une nécessité dans un contexte de restriction budgétaire. Cela me rappelle les débats qu'il y a eus en 2004 quand le ministère a demandé aux laboratoires de se regrouper pour former des entités plus visibles. Beaucoup ont traîné les pieds. C'est le cas, en Franche-Comté, de Femto. Dix ans plus tard, poussé par les tutelles, Femto est devenu un laboratoire brillant, avec une grande visibilité. La preuve, c'est que pour ses 10 ans, le Premier ministre s'est déplacé" ([lire sur AEF](#)).



Pascal Brochet, directeur de l'UTBM  
© UTBM

"Je suis persuadé que la dynamique UBFC amènera Cluny à coopérer fortement. À terme, je pense même que l'Ensam entrera quand même dans ces Comue, car ce qui apparaît aujourd'hui comme un obstacle insurmontable sera regardé différemment demain. C'est peut-être optimiste mais, en attendant, il ne faut surtout pas que ces obstacles freinent la dynamique." Il rappelle que, depuis 2011, les partenaires de la Comue Bourgogne Franche-Comté ont fait beaucoup de chemin. "Ce processus de rapprochement a eu du bon. Il a permis à chacun de mieux se connaître et de mettre fin à des préjugés entre écoles et universités. Il ne va pas s'arrêter à cet incident. L'Ensam, dans ses délibérations, ne rejette pas vraiment la Comue. C'est juste une question d'incompatibilité avec la volonté de l'Ensam de s'affirmer comme établissement national."

"Chez nous, la question ne s'est pas posée avec la même acuité, car l'UTBM a la chance d'être dans un réseau des UT qui est plus souple, explique également Pascal Brochet. C'est une association loi 1901 dans laquelle nous cultivons ensemble une marque UT, avec une pédagogie particulière et une certaine cohérence identitaire. Mais chaque UT, derrière, a sa politique d'ancrage territorial et contribue au développement (scientifique, économique...) de son territoire. Il n'y a pas de centralisation forte."